



**CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION DU
PARIS SAINT-GERMAIN**

**COMPTE-RENDU
ATELIER**

**Comment vous informer et vous associer
à la suite du projet ?**

15 MAI 2018

**Restaurant du complexe sportif Marcel Cerdan
129, avenue de la Maladrerie**

POISSY

Table des matières

1. Préambule et déroulé de la rencontre	3
2. La rencontre en chiffres	4
3. Lancement et point d'actualité	5
Temps d'échanges	7
4. Synthèse des contributions	10
4.1 Temps 1 / Créer un « comité de proximité » dédié aux riverains	10
Déroulé du temps 1	10
Synthèse	10
4.2 Temps 2 : Identifier les acteurs locaux à mobiliser pour favoriser l'ancrage territorial du projet 12	
Déroulé du temps 2	12
Synthèse	12
4.3 Temps 3 : Réfléchir aux bonnes pratiques pour vous informer à chaque étape du projet	14
Déroulé du temps 3	14
Synthèse	14
ANNEXE	16

1. Préambule et déroulé de la rencontre

En décembre dernier, le Paris Saint-Germain présentait au territoire ses engagements suite à la concertation préalable. En tête des souhaits du Club : maintenir le dialogue et mobiliser le territoire dans la poursuite de son projet de centre d'entraînement et de formation.

Pour concrétiser cet engagement, le Paris Saint-Germain a convié les riverains du projet à un temps d'échanges et de travail collectif mardi 15 mai, dès 20h. L'atelier a été organisé sous forme de 5 tables rondes composées d'une dizaine de participants.

La rencontre s'est déroulée en 3 temps :

- **Temps 1** : Créer un « comité de proximité » dédié aux riverains
- **Temps 2** : Identifier les acteurs locaux à mobiliser pour favoriser l'ancrage territorial du projet
- **Temps 3** : Réfléchir aux bonnes pratiques pour informer les habitants à chaque étape du projet



2. La rencontre en chiffres

60 participants

2h30
d'atelier

31 Pisciacais

Dont

10 riverains, résidents
de la Bidonnière

12 Aigremontois

4 Orgevalais

3 Feucherollais

4 Camboriciens

6 participants vivant
à l'extérieur des
villes limitrophes

+de 150 Contributions
recueillies

3. Lancement et point d'actualité

Michel Gaillard, garant de la concertation, ouvre cette nouvelle rencontre. Il rappelle qu'une concertation préalable s'est déroulée entre le 27 juin et le 27 septembre 2017. Il informe que la loi a évolué et que son rôle de garant se poursuit au-delà de la concertation. Il indique qu'une réunion publique s'est tenue en décembre dernier dont l'objet était la présentation des engagements du Paris Saint-Germain à la suite de la concertation. Le Club avait pris l'engagement d'informer les riverains tout au long de la vie du projet, notamment avec la création d'un comité de proximité. C'est dans ce cadre que le Paris Saint-Germain a décidé l'organisation de cet atelier. Il demande aux équipes du Paris Saint-Germain de revenir sur les dernières actualités du projet et de faire un point sur l'enquête publique passée et celles à venir.

Marianne Riboullet, animatrice de la rencontre et collaboratrice de l'agence Sennse, insiste sur la richesse des contributions recueillies lors de la concertation. Elle indique que le Paris Saint-Germain en a tiré des enseignements et a réalisé une note d'engagement, avec en tête : maintenir le dialogue et l'information continue avec le territoire. Cet engagement est l'objet de la rencontre.

Elle indique qu'après un point d'actualité sur le projet, l'atelier se déroulera en trois temps :

- Temps 1 : Créer un « comité de proximité » dédié aux riverains.
- Temps 2 : Identifier les acteurs locaux à mobiliser pour favoriser l'ancrage territorial du projet.
- Temps 3 : Réfléchir aux bonnes pratiques pour informer les habitants à chaque étape du projet.

Jamal Riffi, Directeur immobilier du Paris Saint-Germain, remercie les participants d'être présents. Il confirme la volonté du Paris Saint-Germain de faire perdurer la démarche d'information et de concertation, notamment à travers la création d'un comité de proximité, un groupe d'échange et de travail restreint constitué d'habitants du territoire. Il indique que le Club a souhaité réunir les riverains du projet pour l'aider à dessiner les contours de ce comité.

Il poursuit avec un point d'actualité sur les travaux et explique que depuis le dépôt du permis de construire, le site a été mis à disposition de la DRAC pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventif. Il explique qu'il s'agit pour le moment d'analyser le site et que la décision de réaliser des fouilles ou non sera prise ultérieurement par la DRAC, en fonction des résultats du diagnostic qui devrait se terminer en juillet. Un rapport sera rendu public fin octobre – début novembre, après 3 mois de formalisation. Pour le moment, quelques murs et des pièces, n'ayant pas d'intérêt scientifique particulier, ont été découverts.

Avant le diagnostic, pour rendre le site accessible aux services de l'État, le Club a dû effectuer un débroussaillage et a fait appel à deux sociétés du territoire pour mener l'opération. Il informe que l'ensemble des déchets vert a été traité et utilisé pour faire du bois de chauffage et du méthane. Ces opérations ont été réalisées localement et s'inscrivent dans la volonté du Club d'avoir une démarche Bas Carbone.

Il explique ensuite que des étudiants en BTS arboriculture au CHEP des Yvelines (Le Tremblay-sur-Mauldre) sont intervenus pour tailler les poiriers du site. Ces arbres représentent une richesse naturelle que le Paris Saint-Germain souhaite conserver. Par ailleurs, Bertrand Cuelle, arboriculteur à Aigremont, s'occupe de la reconversion des vergers en vergers biologiques. Cette opération durera 3

ans et la première récolte devrait avoir lieu en septembre. Jamal Riffi évoque d'ailleurs la possibilité aux personnes intéressées de venir participer à cette récolte, qui sera reversée aux Restos du Cœur, avec qui un accord est en passe d'être conclu. Jamal Riffi met à nouveau l'accent sur les nombreux partenariats qui sont en cours de signature avec les acteurs locaux afin d'ancrer durablement le Club sur le territoire.

Par ailleurs, le nettoyage du site a été lancé pour une durée d'environ un mois. Le terrain sera ensuite fermé afin d'éviter tout risque de décharge sauvage. Jamal Riffi indique que les bungalows installés à proximité de la Maladrerie sont utilisés par les archéologues en charge de la réalisation du diagnostic.

Jamal Riffi poursuit en abordant la question de la sécurité. Le gardiennage a été renforcé : un gardien est présent sur site la nuit. De plus, des rondes régulières effectuées par la police permettent de sécuriser le périmètre.

Il revient ensuite sur les démarches administratives et se réfère au calendrier du projet. Le dépôt du permis de construire et de la demande d'autorisation environnementale ont été effectués en janvier 2018.

Une enquête publique portant sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU a été réalisée en début d'année. En raison d'aléas climatiques et d'un accès perturbé au dossier d'enquête sur le site internet de GPS&O pendant les derniers jours du mois de janvier, une enquête complémentaire de 15 jours a été ouverte, aujourd'hui terminée. Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport et émet un avis favorable.

Jamal Riffi indique que le dossier qui sera présenté à la rentrée pour l'enquête publique dédiée au projet a été enrichi des contributions recueillies lors de la concertation. La date de cette enquête reste à confirmer. Le dossier d'enquête publique comportera les documents liés aux études d'impact, de circulation et de santé ainsi que le dossier d'autorisation environnementale et les demandes de permis de construire.

Marianne Riboullet ajoute que lors de la phase d'enquête publique, le maître d'ouvrage ne peut organiser de rencontres avec le public. Dans la mesure où l'enquête publique liée au PLU est terminée et que le commissaire enquêteur a rendu son avis, des réunions vont à nouveau pouvoir se tenir jusqu'à la prochaine enquête publique qui devrait avoir lieu à l'automne. Une rencontre se tiendra juste avant le lancement de cette dernière afin de présenter projet actualisé aux riverains. À l'issue de l'enquête publique, les dernières autorisations nécessaires au lancement du chantier devraient être obtenues. Elle passe la parole à Jamal Riffi qui va spécifier la responsabilité de chacun des acteurs dans le cadre du projet.

Jamal Riffi donne des précisions sur les 3 types d'enquêtes publiques qui interviennent dans le cadre du projet. Si le Paris Saint-Germain est en charge de l'enquête publique projet, celle sur le déclassement des voies et chemins dépend de la Ville de Poissy. La communauté urbaine GPS&O est responsable de l'enquête publique sur la déclaration de projet, qui vient de s'achever, et de l'enquête publique sur la voie nouvelle reliant le hameau de la Bidonnière. Toutefois, en accord avec les collectivités et la Préfecture qui instruit le dossier, l'enquête publique projet et les enquêtes publiques sur les voies, chemins, nouvelles voies se dérouleront conjointement.

Marianne Riboullet, introduit ensuite la session de questions portant sur l'actualité du projet. Elle propose à chaque table de noter sur des *post-it* leurs questions. Une question par table sera sélectionnée par les participants et obtiendra une réponse immédiate ; les réponses aux autres questions sont apportées dans le cadre du compte-rendu (Cf. annexe).

Temps d'échanges

La première table demande que soient apportées des précisions sur l'avenir du chemin de la ferme de Poncy. Elle souligne que le chemin est trop étroit pour permettre la circulation des camions et autres engins. Elle demande également jusqu'à quand sera accessible le chemin piéton.

Jamal Riffi précise que le chemin au Sud du site (chemin de la ferme de Poncy) ne sera pas fermé. La participante répond que toute la zone située en face de la ferme de Poncy sera fermée. Jamal Riffi affirme qu'en effet le chemin descendant sur la parcelle du Club (Nord-Sud) sera fermé mais que le chemin allant vers la ferme Poncy sera conservé.

Elle ajoute que la route est très étroite, et sera difficile d'accès pour les gros engins. Elle demande si des aménagements particuliers sont prévus. Jamal Riffi indique que cette voirie ne dépend pas du projet mais de la Ville de Poissy. Cependant, il informe qu'une zone de retournement au niveau de la ferme de Poncy sera aménagée afin que les usagers puissent faire demi-tour sans encombre.

Concernant le chemin piéton autour du site, il répond qu'il sera fermé au début des travaux, mais uniquement après que la rue de la Bidonnière soit déplacée et le chemin déclassé. Cette opération devrait être terminée pour la fin de l'année 2019.

Le rapporteur de la table souhaiterait savoir ce qu'il en est de la demande de déplacement de l'entrée des professionnels au niveau de la Nationale 13.

De concert avec le Département, un travail a été mené afin d'implanter un rond-point qui ralentit la circulation sur la RD30 et facilite l'accès à la zone des professionnels. Un deuxième accès est prévu de l'autre côté du centre. Ces accès sont nécessaires pour l'aménagement du site qui occupe une surface de 740 000m². 40 véhicules par jour environ emprunteront l'accès au centre par la RD30. Ce comptage sera à nouveau présenté lors de l'enquête publique dédiée.

Un participant ajoute que des supporters pourraient se positionner à l'entrée pour voir leurs idoles et ainsi représenter une gêne potentielle pour les habitants de la rue de Feucherolles.

Jamal Riffi précise que des mesures ont été trouvées afin de limiter ces éventuelles nuisances. Il évoque la création d'une zone dédiée aux fans avec un parking de l'autre côté. De plus, le stationnement sera interdit le long de la RD30 avec le positionnement de bornes et la mise en place d'une bande cyclable et piétonne le long du site. Il explique qu'on ne rencontre aucune nuisance de cet ordre à Saint-Germain-en-Laye.

Marianne Riboullet rappelle que les inquiétudes des riverains ont été entendues par les concepteurs du projet et que de nouvelles mesures ont été prises en compte pour la sécurisation des accès : des aménagements dissuasifs et spécifiques et des parkings dédiés sur des zones plus éloignées.

La troisième table se questionne sur la fermeture à la circulation de la future voie de la Bidonnière, notamment sur la circulation des bus.

Jamal Riffi affirme que l'itinéraire du bus ne sera pas modifié. En effet, la rue de la Bidonnière sera réaménagée et pourra être empruntée par tous, y compris par les bus. La voie actuelle qui arrive au milieu du futur centre sera déviée une fois que la nouvelle voie sera aménagée de l'autre côté. Les dates de réalisation de ces aménagements seront disponibles dans les dossiers d'enquêtes publiques.

Le rapporteur de la table suivante demande si des réflexions sont en cours au sujet de la réserve foncière autour de la Chapelle.

Jamal Riffi précise qu'aucun projet n'a encore été fixé. Une première étude est en cours et se terminera en juin. Elle sera partagée avec la Ville de Poissy et la Communauté urbaine cet été.

Le rapporteur de la dernière table demande où sera situé le rond-point créé sur la RD30. Il précise que lors d'un atelier, il avait été évoqué que la sortie des camions de marchandise ne se fasse pas sur la RD30 mais sur la N13.

Jamal Riffi souligne que plusieurs réflexions ont été menées. Une descente sera prévue sur l'autre rond-point : au niveau de la zone de livraison une voie est-ouest sera créée. Les véhicules emprunteront donc plus naturellement la nouvelle voie jusqu'à l'intersection de la N13 et de la N14, un chemin qui serait de surcroît plus court pour les véhicules en charge des livraisons.

Une participante demande des précisions au sujet du rond-point qui sera situé sur la RD30. Elle souligne qu'il n'apparaît pas sur un des plans distribués pour la suite de l'atelier.

Marianne Riboullet précise qu'il s'agit d'un photomontage d'un ancien plan, uniquement utilisé comme support de contribution lors de l'atelier pour définir un périmètre riverain. Celui-ci ne prend pas en compte les amendements du projet.

Jamal Riffi confirme la mise en place de ce futur rond-point par le Département.

Marianne Riboullet poursuit en rappelant que l'objectif de cette rencontre est d'échanger sur les modalités d'information et d'échange avec le territoire. Compte-tenu des nombreuses interrogations, une autre rencontre pourrait être envisagée pour aborder les questions plus techniques sur le projet, plans à l'appui.

Jamal Riffi annonce également qu'une maquette et un film du projet seront prochainement présentés et qu'une conférence de presse est en cours de préparation.

Marianne Riboullet ouvre ensuite l'atelier de travail. Elle explique que l'objectif de la rencontre est de définir la forme d'un comité de proximité. Il s'agit d'un petit groupe de travail, constitué de riverains, qui sera à l'œuvre lors de la phase projet et chantier. Lors de la phase d'exploitation, le Paris Saint-Germain envisagera probablement un autre format pour maintenir le dialogue avec le territoire.



4. Synthèse des contributions

4.1 Temps 1 / Créer un « comité de proximité » dédié aux riverains

Déroulé du temps 1

Durée

- 40 mn

Objectifs

- Identifier le nombre et l'origine des membres du comité
- Déterminer les sujets à aborder
- Proposer des modalités pour faire vivre et animer le comité

Synthèse

Qui associer au comité et dans quel périmètre ?

Globalement, les participants ont plébiscité un comité de proximité restreint. Les propositions varient entre 9 et 20 participants. Ils privilégient la proximité avec le site pour le choix des participants. La Bidonnière est systématiquement citée et arrive en première position. Sont également concernés selon eux, Béthemont, la Maladrerie, la Coudraie, les communes d'Aigremont et de Poissy. Certains proposent qu'il y ait parmi les participants des titulaires et des remplaçants.

Où, quand et à quelle fréquence le comité doit-il se réunir ?

Les participants suggèrent d'organiser les rencontres du comité en semaine et de débiter les réunions entre 19h30 et 20h. Ils excluent les mercredis et les soirs de match. Les rencontres devraient durer entre 1h et 2h. Elles seraient organisées tous les mois ou tous les deux mois et devraient idéalement se tenir à proximité du site. Certains participants proposent qu'elles se tiennent au Complexe Marcel Cerdan ou à l'école de la Bidonnière.

Quels sujets aborder au cours de ses rencontres ?

En premier lieu, les participants souhaitent que le comité échange sur l'avancement des travaux et réfléchissent à la prévention et gestion de leurs effets (le bruit, la poussière, etc). Ils souhaitent également que les aménagements connexes, notamment la future voie, soient au cœur des échanges.

Le second sujet concerne la sécurité. La sécurité aux abords du site lors de la phase chantier mais aussi la sécurité après l'ouverture du centre, notamment les jours de matchs. Le comité pourrait être associé aux réflexions pour empêcher le stationnement sauvage, notamment près de l'espace des professionnels.

Selon les participants, la question de la circulation et des accès doit également être portée au comité de proximité : circulation routière, transports en commun, accès sécurité, stationnement...

L'intégration du Club sur le territoire est un point particulièrement important pour les participants. Ils proposent que le comité puissent échanger sur la création d'emplois, notamment sur la recherche de solution pour favoriser l'insertion des jeunes. Ils souhaitent par exemple que le comité se penche sur la question : « *Comment se faire connaître du Paris Saint-Germain pour proposer des services, des initiatives, ... ?* ».

Certains participants souhaitent que le comité soit associé aux discussions sur le développement des commerces à proximité du centre.

Les participants proposent de donner pour mission au comité le suivi des engagements du Paris Saint-Germain et des réponses aux questions émises lors de la concertation. Le comité pourrait également assurer le suivi des questions environnementales.

D'après les participants, les membres du comité pourraient avoir un rôle de relai auprès des habitants du territoire. Ils pourraient à la fois alerter le Paris Saint-Germain des éventuels mécontentements des riverains et collecter des informations à partager avec le territoire.

Enfin, le comité pourrait participer à la préparation de l'évènement de la pose de la première pierre ou l'inauguration du futur centre de formation.

Comment susciter l'engagement des habitants du territoire dans le comité ?

Comment recruter les futurs membres du comité ?

Les participants s'accordent sur le fait que les participants ne doivent pas être désignés par le Club, mais que l'inscription doit être ouverte à tous. Ils suggèrent ensuite des critères de sélection pour constituer un comité représentatif et utile.

Afin de faire connaître largement la création du comité, les participants suggèrent d'informer les riverains par voie d'affichage dans les lieux publics, dans la presse (le Pisciacaïs), avec la distribution d'un flyer en boîtes-aux-lettres, etc. Ils suggèrent également d'utiliser les listes de contacts constituées lors de la concertation pour informer par mail et par téléphone. Enfin, ils proposent que les mairies de Poissy et d'Aigremont utilisent leurs canaux de diffusion pour relayer l'information.

Comment sélectionner les participants parmi les candidatures ?

La disponibilité des participants est le critère cité systématiquement par les différents groupes de travail. En effet, les participants jugent que devenir membre du comité demande un certain engagement. D'autre part les participants accordent une importance particulière au critère géographique. Si certains envisagent une répartition équitable par commune, d'autres souhaitent donner la priorité aux riverains les plus proches du projet.

Afin de faciliter les échanges, certains préconisent de privilégier les habitants ayant la volonté d’agir dans l’intérêt général plutôt que pour leurs intérêts personnels. Ils conseillent également au Club de s’appuyer sur des personnalités en mesure de devenir des relais d’information auprès des habitants du territoire.

Enfin, les participants demandent à ce qu’une certaine parité homme/femme soit respectée.

Comment maintenir l’implication des participants tout au long de la vie du comité ?

Selon les participants, il est primordial que le comité montre l’utilité et l’efficacité de son action pour perdurer. En effet, ils souhaitent que le Paris Saint-Germain soit à l’écoute, mais également qu’il soit prêt à réaliser des actions concrètes suite aux demandes exprimées. Pour assurer le suivi des discussions, les participants proposent la rédaction de compte-rendu des rencontres.

Certains groupes de travail suggèrent de mettre à disposition des membres du comité des outils pour communiquer entre eux, avec par exemple la création d’un groupe Facebook privé, un groupe Whatsapp ou plus simplement des échanges de mails.

Enfin, un groupe de travail propose d’offrir au comité la possibilité d’informer sur ces actions avec un espace dédié sur le site Internet du futur centre d’entraînement et de formation.

4.2 Temps 2 : Identifier les acteurs locaux à mobiliser pour favoriser l’ancrage territorial du projet

Déroulé du temps 2

Durée

20min

Objectif

- Identifier les acteurs du territoire à associer au projet pour faciliter l’émergence d’initiatives locales et concrétiser des partenariats.

Synthèse

Parmi les propositions des participants on retrouve à la fois des associations locales, mais également des entreprises et des structures publiques. Les suggestions ont été classées par thématiques.

	Associations	Structures publiques	Entreprises
Sport	- Association Sport and Co de la Coudraie		- ART DAN (Entreprise locale spécialisée)

	<ul style="list-style-type: none"> - Association Saint-Louis : football, handball et arts martiaux. - Association handisport Oval et Sens - Diverses associations sportives sur Poissy, Aigremont, Chambourcy ou Orgeval. 		<p>dans les terrains de sport)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Golf de Béthemont
Éducation		<ul style="list-style-type: none"> - Écoles du territoire, notamment l'école primaire de la Coudraie - Collèges / Lycées du territoire 	
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Associations d'insertion professionnelle et sociale, notamment pour les jeunes en local 		
Riverains	<ul style="list-style-type: none"> - Aigremont Accueil Animations - Conseil citoyen 		
Environnement/ Paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Champ des Poissybles 	<ul style="list-style-type: none"> - Lycée horticole de Saint-Germain 	<ul style="list-style-type: none"> - Lachaux Paysage (Entreprise spécialisée dans les espaces verts)
Santé/Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Association B.A.M.A. (Bien-Etre Accompagnement Prévention Santé Actions) - Association Santé mentale 		<ul style="list-style-type: none"> - ERL (Entreprise Régional de Literie)
Divers	<ul style="list-style-type: none"> - Association socioculturelle et du logement de la Coudraie - ART'KAD (association de jeux vidéo) 	<ul style="list-style-type: none"> - Police municipale de Chambourcy - Pompiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Fleurève (fleuriste, évènementiel) - Hardy (traiteur) - CM Multiservices (serrurerie / vitrerie)

4.3 Temps 3 : Réfléchir aux bonnes pratiques pour vous informer à chaque étape du projet

Déroulé du temps 3

Durée

20min

Objectif

- Identifier les bonnes pratiques pour informer et échanger avec le territoire à chaque étape du projet

Synthèse

Comment informer les riverains à chaque étape du projet ?

Les participants plébiscitent une information large et multicanale. Pour informer les riverains, ils suggèrent d'une part des outils *print*, comme des flyers en boîte-aux-lettres, des lettres d'information et d'autre part des outils web. Ils demandent au Paris Saint-Germain de faire évoluer le site Internet actuel vers un site moins statique avec des actualités régulières. Une newsletter ou des mails *push* lorsqu'une actualité est publiée sur le site seraient appréciés par les participants.

Ils mettent l'accent sur leur volonté de voir plus de visuels du projet et des contenus plus brefs. Pour permettre à chacun de se repérer dans l'espace, ils aimeraient qu'une maquette du projet soit réalisée. Selon eux, celle-ci pourrait être installée à Poissy ou Aigremont.

Les participants privilégient une information moins dense mais plus régulière. Ils proposent que le magazine soit remplacé par des lettres d'information, pour privilégier une diffusion plus large celles-ci pourraient être mises en libre-service dans les lieux publics et commerces.

Des participants proposent l'installation de supports d'information sur le site du projet. Ils suggèrent par exemple des panneaux d'information chantier. Un participant soumet l'idée de mettre en place autour du site un dispositif de palissade avec de l'information sur le projet et son chantier. Un groupe de travail suggère également la création d'un belvédère à l'extérieur du site pour pouvoir observer le déroulement du chantier.

Comme proposé dans le temps 1, les participants demandent aux mairies des communes environnantes d'être des relais de l'information, à travers leurs sites Internet, réseaux sociaux, journaux municipaux, ou encore panneaux d'information électroniques.

Enfin, les participants rappellent la mission de relais qu'ils souhaitent attribuer au comité de proximité.

Quel format de rencontre pour échanger avec les riverains à chaque étape du projet ?

Les participants portant une très grande importance à l'insertion du projet dans le paysage, ils sollicitent presque systématiquement des balades autour du site, photomontages ou vues du projet à l'appui. Ces visites pourraient être organisées à la suite du diagnostic d'archéologie préventif. Ils affirment que, plus tard, des visites du chantier intéresseront les habitants du territoire.

Ils suggèrent l'organisation de rencontres thématiques pour approfondir certains sujets. En effet, ils sont plusieurs à solliciter des rencontres en petit comité sous la forme d'atelier pour les sujets soumis à contributions, et pour les présentations plus techniques un format plénier.

Ils proposent l'organisation d'une cérémonie pour la pose de la première pierre et plus tard une inauguration du futur centre ou encore des journées portes-ouvertes.

Un des participants soumet l'idée d'organiser des rencontres sportives entre le Paris Saint-Germain et d'autres équipes du territoire.

Enfin, les participants souhaiteraient des rencontres plus régulières et moins denses. Les rencontres ayant lieu en début de soirée, les participants viennent directement après le travail : quelques boissons ou une petite collation seraient appréciables.

Les questions recueillies au cours de la rencontre, les réponses du Paris Saint-Germain

- **FONCIER**

1. Que devient la réserve foncière constructible le long de la Maladrerie ?

La réserve foncière située au nord du site est bien intégrée dans la réflexion globale portant sur le développement des terrains au sein du périmètre du centre d'entraînement et de formation du Paris Saint-Germain. Comme évoqué au cours de la concertation, il s'agit d'une réserve pour d'éventuels développements, en relation avec les futures activités du site, mais aussi du territoire. A ce jour, aucun projet n'est arrêté par le Club pour cette zone dite de « couture urbaine » qui aura vocation à dominante d'activités économiques, en excluant les commerces (à l'exception de commerces de pied d'immeuble). Les projets qui pourraient s'y développer ultérieurement seront présentés en amont aux autorités locales cet été. A noter qu'une partie de la couture urbaine sera valorisée sur le plan écologique et paysager avec la création d'une zone humide dans le cadre des mesures de compensation du projet.

2. Est-ce que le terrain longeant l'autoroute A13, à proximité du hameau de la Bidonnière, a été acquis par le PSG ?

La majorité des terrains situés entre l'A13 et le hameau de la Bidonnière sont en cours d'acquisition pour le Paris Saint-Germain (environ 2 ha). Une promesse de vente a été signée avec l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, fin janvier 2018 à cet effet. Ces terrains ne feront pas l'objet d'aménagement ou de construction a minima durant les 30 prochaines années. Ils seront conservés par le Paris Saint-Germain en tant que réserve écologique. Des mesures seront mises en œuvre afin de réhabiliter ce milieu naturel, principalement pour des espèces d'oiseaux.

3. Y a-t-il déjà des réflexions pour la petite réserve foncière autour de la Chapelle de la Maladrerie ?

Une étude est actuellement en cours, les conclusions seront remises d'ici fin juin et partagées avec la Ville de Poissy et GPS&O (cf. également la réponse à la question 1).

4. Espacements, sauvegarde de zones agricoles ?

Une étude a été réalisée par le Paris Saint-Germain pour déterminer l'impact sur le milieu agricole. L'objectif est de montrer l'impact du projet sur les agriculteurs directement concernés par le projet, et plus globalement, sur l'ensemble de la filière agricole. Cette étude préalable agricole, dont les contours sont précisés par le code rural et de la pêche maritime (article L. 112-1-3), sera jointe volontairement par le Paris Saint-Germain au dossier d'enquête publique afin de garantir une information complète sur les impacts du projet.

Dans le cadre de la réalisation de cette étude, le Club a travaillé avec la Chambre d'Agriculture sur les meilleures mesures de compensation agricole à mettre en place au travers d'actions précises définies par le monde agricole. 2,5 ha de vergers seront par ailleurs conservés dans le cadre du projet.

• **MOBILITE, ACCES**

1. Où en est le schéma de transports publics ? (Réseau bus, desserte du centre et des riverains)

Une réflexion est actuellement en cours entre le Paris Saint-Germain, Transdev et la Ville de Poissy pour améliorer la desserte actuelle du territoire mais aussi du centre d'entraînement et de formation.

2. Les navettes qui relieront les sites du PSG seront-elles propres ?

Un parc de véhicules électriques et/ou hybrides est prévu pour relier les 3 sites du Club : le Parc des Princes, le Centre Ooredoo de Saint-Germain-en-Laye et le centre d'entraînement et de formation de Poissy.

3. Est-ce que le tramway viendra jusqu'au campus ?

Il s'agit d'un projet et d'une décision relevant de l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France, Île-de-France Mobilités. Le Paris Saint-Germain n'est pas en mesure d'apporter une réponse sur ce sujet.

4. Jusqu'à quand sera-t-il possible d'accéder au chemin de Poncy ?

Le chemin de la ferme de Poncy, qui longe la partie sud du site, restera ouvert. Cette voie, qui appartient à la Ville de Poissy, sera dotée d'une zone de retournement au niveau de la ferme de Poncy pour pouvoir faire demi-tour sans encombre.

5. L'entrée des pros par la D30 est-elle confirmée ?

L'entrée principale de la zone des professionnels sera bien située côté RD30. Un second accès à la zone des professionnels est prévu à l'autre bout du centre, côté Stade.

Suite aux diverses contributions recueillies au cours de la concertation, le Paris Saint-Germain et le Département des Yvelines ont acté ensemble la création d'un rond-point, à la sortie d'Aigremont, d'une part pour ralentir la vitesse de circulation et sécuriser la sortie de la commune, et d'autre part, faciliter l'accès à la zone des professionnels.

Comme le Paris Saint-Germain l'avait déjà évoqué au cours de la concertation, cet accès depuis la RD30 est nécessaire pour l'aménagement et le bon fonctionnement du site. Cet accès sera emprunté par une quarantaine de véhicules/jour seulement. Ce comptage sera à nouveau présenté au cours de l'enquête publique.

Par ailleurs, le stationnement sera interdit - et empêché - le long de la RD30 grâce à un espace végétal, et la mise en place d'une bande cyclable/piétonne.

Les fans qui se rendront sur le site disposeront d'une zone d'accueil et d'un parking dédié, côté Stade. A ce sujet, le Paris Saint-Germain précise qu'aucune nuisance de type stationnements ou attroupements sauvages, n'est rencontrée aujourd'hui à Saint-Germain-en-Laye.

6. Quel accès à la Bidonnière pendant les travaux, en voiture et en bus ?

L'itinéraire du bus desservant la Bidonnière ne sera pas modifié. La rue de la Bidonnière sera reconstruite et pourra être empruntée par tous, y compris les bus. La voie actuelle qui arrive au milieu du site du Paris Saint-Germain sera déviée une fois la nouvelle voie construite. Les dates de réalisation de ces aménagements seront disponibles dans les dossiers d'enquête publique.

7. À la suite de la fermeture de la Bidonnière, comment accédera-t-on à Béthemont ? Par Orgeval ?

La rue sera déviée une fois la nouvelle voie construite. Il sera ensuite possible d'accéder à Béthemont par la nouvelle voie, dans des conditions similaires à celles d'aujourd'hui, avec une vitesse de circulation qui devrait être réduite partiellement à 30 km/h.

8. La police municipale a dit qu'elle ne peut pas accéder au terrain car il s'agit d'un « terrain d'Etat » (Dans le cadre d'un appel pour dénoncer une intrusion). Il y a eu des vols dans les cabanes.

Le site de Poncy est surveillé par une société de gardiennage. Un gardien est présent toute la nuit, de même que des échanges ont eu lieu avec la police municipale pour que des rondes régulières soient effectuées. Le Paris Saint-Germain prend toutefois note de cette information et se rapproche de la police municipale pour clarifier la situation.

- **GESTION DU SITE**

1. Gestion de la pollution et des embouteillages ?

Les études de trafic réalisées dans le cadre du projet, et présentées au cours de la concertation, ont montré des effets limités sur la circulation actuelle, voire non perceptibles au quotidien.

Lors des matchs, où l'affluence sera la plus forte, un service « d'hommes trafic » sera instauré pour gérer l'accès et la sortie du Stade. De même que les ronds-points présents dans la zone du Stade ont été pensés pour pouvoir accueillir et gérer les flux, tout en préservant la quiétude du hameau de la Bidonnière.

La possibilité de mettre en place une navette privée « Stade – Gare RER » les jours de match est également à l'étude pour proposer une offre de transport alternative à la voiture individuelle.

2. Comment sera géré le trafic livraisons ? Durant la phase d'exploitation et de travaux.

La nouvelle voie qui longera la partie nord du site (côté Maladrerie) sera construite en premier. Elle sera utilisée comme voie de chantier, limitant ainsi les effets des travaux sur le trafic.

En phase d'exploitation, les livraisons se feront dans la zone dédiée, au nord-est du site : les véhicules emprunteront plus naturellement la nouvelle voie jusqu'au rond-point le plus proche de l'intersection de la RD113 et de l'A13, chemin plus court pour les véhicules en charge des livraisons.

Par ailleurs, le nombre de livraisons sur le site sera très limité au regard du nombre d'effectifs présents au quotidien.

3. Quelles mesures seront prises pour éviter que la tranquillité des riverains d'Aigremont ne soit altérée par le débordement de supporters ?

Un espace dédié à l'accueil des supporter est prévu côté Stade, à l'autre bout du site. Plus largement, le stationnement ou le regroupement de personnes sera interdit – et empêché – le long de la RD30 grâce aux divers aménagements envisagés (espaces végétalisés, talus,...). Enfin, le site sera surveillé pour anticiper toute situation à risque. La préservation de la tranquillité et de la confidentialité de la zone des professionnels ainsi que la sécurité des personnes, est une préoccupation majeure du Club. A noter qu'aujourd'hui à Saint-Germain-en-Laye, la présence de supporters lors des entraînements est encadrée et ne génère aucune nuisance.

- **TRAVAUX, FINANCEMENT ET PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITES**

1. Quand débiteront les travaux ?

Les travaux débiteront à l'issue des procédures réglementaires, une fois que l'ensemble des autorisations administratives seront acquises.

2. Comment sont choisies les entreprises ?

Les entreprises seront choisies à l'issue d'une consultation, selon le cahier des charges élaboré par le Club.

3. Quels financements sont apportés par chaque collectivité ?

Les collectivités territoriales ne mobilisent aucun financement sur le projet. En revanche, elles co-investissent à hauteur de 5 millions d'€ pour la création d'aménagement urbains connexes bénéficiant à tous :

- Création de pistes cyclables et piétonnes autour du centre,
- Aménagements de la nouvelle voie reliant le hameau de la Bidonnière en remplacement de la rue de la Bidonnière,
- Aménagements des ronds-points, co-financés par le Paris Saint-Germain.

Au total, 6 000 à 7 000 mètres de foncier seront rétrocédés par le Paris Saint-Germain pour l'aménagement des pistes cyclables/piétonnes et les ronds-points : des infrastructures qui bénéficieront à la collectivité.

4. Qui va gérer la nouvelle voirie pour alimenter Béthemont et la Bidonnière et quel est le phasage de mise en place de cette voirie ?

La nouvelle voie qui desservira La Bidonnière fait l'objet d'un projet urbain partenarial (PUP) entre le Paris Saint-Germain et GPS&O. La maîtrise d'ouvrage de la création de la nouvelle voie sera portée par la Communauté urbaine GPS&O. Les travaux seront réalisés en coordination avec ceux du Paris Saint-

Germain. Le financement des aménagements prévus dans le cadre du PUP se découpe comme suit :

- Voie nouvelle : 60% GPS&O / 40% Paris Saint-Germain
- Adaptation des voies existantes : 10% GPS&O / 90% Paris Saint-Germain
- Réseaux : 100 % Paris Saint-Germain

Les dates de réalisation de ces aménagements seront disponibles dans les dossiers d'enquête publique.

5. Comment et qui paye la dépollution du site ?

Les études engagées par le Paris Saint-Germain montre une pollution relativement faible des sols, liée à la présence d'anciennes activités industrielles (carrosserie par exemple), de déchets et à l'exploitation agricole de la majorité des terrains pendant de très nombreuses années. Cette pollution est techniquement maîtrisable. Les études réalisées, dont certaines dès 2016, ont permis de garantir la compatibilité du projet et des usages programmés avec la qualité des sols. Le projet prévoit par ailleurs l'ensemble des mesures nécessaires pour s'affranchir de tout risque pour les personnes et les milieux naturels, et notamment : excavation d'une partie des terres (très localisées) et transfert vers des filières de traitement spécifiques, apport de terre végétale saine et pérenne, plan de gestion des matériaux de démolition.

Les études de pollutions sont jointes au dossier qui sera soumis à enquête publique.

La mise en œuvre de ces mesures sera financée par le Paris Saint-Germain dans le cadre de l'aménagement du projet.

• AMENAGEMENTS PROJET

1. Quels seront les aménagements sur la couture urbaine ?

La réserve foncière située au nord du site est bien intégrée dans la réflexion globale de développement des terrains au sein du périmètre du centre d'entraînement et de formation du Paris Saint-Germain. Comme évoqué au cours de la concertation, il s'agit d'une réserve pour d'éventuels développements en relation avec les futures activités du site, mais aussi du territoire. A ce jour, aucun projet n'est arrêté par le Club pour cette zone dite de « couture urbaine » qui aura vocation à dominante d'activités économiques, en excluant les commerces (à l'exception de commerces de pied d'immeuble). Les projets qui pourraient s'y développer ultérieurement seront présentés en amont aux autorités locales cet été. A noter qu'une partie de la couture urbaine sera valorisée sur le plan

écologique et paysager avec la création d'une zone humide dans le cadre des mesures de compensation du projet

2. Le premier terrain des « Pros » est à 100m de maisons de riverains d'Aigremont. Pourquoi ce terrain très « attractif » n'est-il pas placé au milieu de la plateforme Sud ?

Diverses hypothèses ont été étudiées concernant l'organisation des différentes zones du futur centre d'entraînement. La localisation choisie répondait d'une part aux forts enjeux de confidentialité attachés à l'entraînement des professionnels, et d'autre part, à la configuration naturelle du site et à sa topographie. Par ailleurs, le Club avait à cœur de préserver la couture verte située au sud-est du site qui accueillera le potager, un jardin et les vergers existants, rappelant la mémoire des lieux, tout en renaturant le cours d'eau.

Le Club est tout comme les riverains attachés à la tranquillité – et à la confidentialité – des terrains d'entraînement des professionnels : les aménagements envisagés ainsi que le dispositif de sécurité permettront d'éviter toute nuisance au niveau d'Aigremont.

- **AMENAGEMENTS CONNEXES**

1. Est-ce que la piste cyclable fera le tour complet des infrastructures ?

Dès le départ, le Paris Saint-Germain prévoyait la création de pistes cyclables et de trottoirs le long des deux nouvelles voies créées dans le cadre du projet. A l'issue de la concertation et des attentes fortes qui se sont exprimées en faveur du développement de voies dédiées aux modes doux, le Paris Saint-Germain et les collectivités partenaires ont acté la création d'une piste mixte cyclable et piétonne le long de la RD30, ainsi qu'un raccordement sur le chemin forestier, qui est à ce jour à l'étude avec la Ville de Poissy.

2. L'aménagement de la sortie d'Aigremont est-il avéré avec le Département ?

La création d'un rond-point au niveau de la sortie d'Aigremont sur la RD30 est bien actée par le Conseil départemental des Yvelines.

3. Où sera localisé le rond-point de la RD30 ? Quels seront les aménagements de la RD30 ?

Le rond-point sur la RD30 sera localisé au niveau d'Aigremont. Cet aménagement permettra de ralentir la vitesse de circulation et donc de renforcer la sécurité sur cet axe très emprunté. Une piste cyclable ainsi que des trottoirs seront créés le long de la RD30, participant à l'apaisement de cet axe. Des aménagements liés à

la sécurité sont également prévus pour empêcher le stationnement : espaces végétalisés, talus,

- **PROCEDURES ADMINISTRATIVES**

1. Pourquoi plusieurs mois entre la remise du rapport des archéologues et de sa diffusion ?

Le diagnostic d'archéologie préventif sur site se terminera en juillet. Les archéologues auront ensuite trois mois pour rédiger leur rapport. Les conclusions seront rendues publiques à l'automne 2018 : ce délai intègre le temps d'analyse et d'étude des archéologues, ainsi que la définition et la préparation des mesures qui s'avèreraient nécessaires.

2. A quel stade en est le rapport du commissaire enquêteur ?

Les deux rapports du commissaire enquêteur (rapport initial et complémentaire) relatifs à la procédure de déclaration de projet et à la mise en compatibilité du PLU sont disponibles sur le site de GPS&O. Le rapport de l'enquête publique complémentaire est consultable depuis le 4 mai 2018.

3. L'Etat donne la possibilité de réunir les enquêtes publiques (EP)

L'enquête publique projet (PSG) et l'enquête publique voies, chemins / voies nouvelles (GPS&O et Ville de Poissy) se dérouleront conjointement, à l'automne, selon les dates qui seront actées par le Tribunal administratif.

4. Quelles ont été toutes les raisons de l'organisation d'une enquête publique (EP) PLU complémentaire ? (Le CE a évoqué la météo, pas les soucis d'informatique).

Une enquête publique complémentaire a été recommandée par le commissaire enquêteur dans son rapport en raison d'aléas climatiques survenus au cours des 15 derniers jours du mois de janvier et d'un accès perturbé au dossier d'enquête publique sur le site internet de GPS&O pendant six jours à la fin du mois de janvier. Le Tribunal administratif a suivi cette recommandation. L'enquête publique complémentaire a été une opportunité supplémentaire de recueil d'observations sur le dossier, qui n'a fait l'objet d'aucune modification entre les deux enquêtes.

5. Que va-t-il se passer en juillet et août quand la majorité des riverains seront absents ? Actions, réunions, démarches administratives ?

L'enquête publique projet se déroulera à l'automne pour assurer des conditions optimales d'accès à l'information et de participation. Les dates seront actées par

le Tribunal administratif, et non par le Paris Saint-Germain. L'été sera consacré à la préparation de l'enquête publique.

- **INTEGRATION AU TERRITOIRE**

1. Quelle prise en compte des associations de quartier ?

L'association des acteurs locaux au projet était justement au cœur de la rencontre organisée le 15 mai. Le Paris Saint-Germain va tirer les conclusions des diverses contributions recueillies pour faciliter l'émergence d'initiatives et de partenariats locaux avec les forces vives du territoire : associations, entreprises, établissements scolaires, ...

2. Le projet va-t-il créer de l'emploi ?

Comme il s'y est engagé à l'issue de la concertation, le Paris Saint-Germain souhaite, par le biais du projet, favoriser des retombées positives pour le territoire et ses habitants. Un travail est engagé avec les structures publiques du territoire pour favoriser le recrutement en local en phase chantier puis en phase d'exploitation, par exemple pour l'entretien des lieux et des espaces verts, voire des vergers comme cela est déjà le cas.